

LE CNESCO ET L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Les 19 et 20 mai, le CNESCO (Conseil national d'évaluation du système scolaire) a organisé un cycle de conférences et de débats sur l'avenir de l'enseignement professionnel en France. Ce 8 juin, il a rendu ses conclusions, largement reprises par Le Café pédagogique du 8 juin 2016:

« Parce que demain notre pays ne construira pas sa cohésion nationale en pratiquant du séparatisme éducatif et social, parce que demain notre pays ne redynamisera pas son économie sans des ressources humaines qualifiées à tous les niveaux de responsabilité, notre enseignement professionnel et son petit frère l'apprentissage devront dans les années futures être au cœur des préoccupations de politiques enfin capables de penser une action publique qui embrasse, dans une vision complexe, l'éducation, la formation, le travail, l'économie et le social. »

Pour lutter contre l'orientation subie, le Cnesco demande une meilleure information des familles sur les séries professionnelles... Cela implique une simplification de l'offre qui s'éparpille aujourd'hui entre 200 CAP et 100 bacs professionnels différents. *« L'offre de formation doit être simplifiée afin de regrouper des diplômes trop proches les uns des autres et qui correspondent à des formations trop étroites. Les intitulés des diplômes professionnels doivent être compréhensibles par les jeunes et leurs familles. »* D'où l'idée de classes de seconde professionnelle indifférenciée pour retarder l'orientation... Cette idée pose la question de la professionnalisation de l'enseignement. Alors que le bac pro est passé de 4 à 3 ans, peut on réduire une formation professionnelle à seulement 2 ans ? Le CNESCO demande par ailleurs la suppression des 3èmes prépa pro... classes ségréguées et stigmatisantes !

« Depuis 2012, l'éducation nationale a assisté à la montée des difficultés d'insertion dans l'enseignement professionnel sans réagir même en ce qui concerne l'insertion dans le supérieur et alors que le nombre de bacheliers professionnels explosait. Il a fallu attendre 2016 pour qu'une prise de conscience se fasse... »

Le côté sans doute le plus positif de la conférence du Cnesco c'est d'en finir avec les solutions simplistes qu'on peut lire dans les programmes électoraux. La solution n'est pas dans le "tout apprentissage" par exemple. Celui ci supposerait déjà un engagement des entreprises bien supérieur à ce qu'il est actuellement. Il ne résoudrait pas les problèmes de ségrégation et d'échec scolaire.»

Le Cnesco a bien porté la lutte contre la ségrégation dont est victime l'enseignement professionnel. On notera que la question des Segpa n'a pas été posée par le Cnesco... La question la plus pendante dans les préconisations reste celle du niveau d'enseignement général. Un récent numéro de la Revue de Sèvres du CIEP a mis en évidence la nécessité d'améliorer le niveau de compétences générales dans l'enseignement professionnel pour assurer l'insertion...

N.B : En italiques, des extraits du rapport du CNESCO. Le reste, extraits du Café pédagogique.

Enseignement professionnel : Le Snuep-Fsu critique les préconisations du Cnesco / Café pédagogique du 9 juin 2016

Le Snuep-Fsu partage certaines convictions du Cnesco. Mais il est hostile à bien des mesures proposées par le Cnesco à l'issue de sa Conférence de comparaison internationale. Sigrid Gérardin, co-secrétaire générale du Snuep s'en explique.



Quel regard jetez-vous sur les préconisations du Cnesco sur l'enseignement professionnel ?

Nous partageons bien des éléments du bilan dressé par le Cnesco. Par exemple on dénonce depuis longtemps les difficultés d'insertion des bacheliers professionnels. On a alerté le ministère sur ce point. On partage aussi la condamnation de l'orientation précoce. Les sciences de l'éducation ont suffisamment démontré leur effet négatif sur le devenir des jeunes.

Mais supprimer la 3^{ème} prépa pro nous semble une mauvaise idée. Elle ne changera rien car ce qu'il faut travailler c'est l'orientation post 3^{ème}. On est favorable à ce qu'il y ait un enseignement professionnel pour tous les collégiens. On attire aussi l'attention sur le fait que la réforme du collège va encore baisser davantage le niveau des élèves dans les fondamentaux.

Comment améliorer l'orientation post bac ?

L'interdiction du redoublement et le bac pro en 3 ans se sont traduits dans les lycées professionnels par un rajeunissement des élèves qui veulent davantage faire des études supérieures. Mais qui se heurtent à l'écart de niveau entre le bac pro et le BTS.

Par suite individualiser les parcours, ce que recommande le Cnesco, ne nous semble pas une solution. Il faut donner à ces jeunes les moyens de réussir. IL faut donc plus de temps de formation et repasser là où c'est nécessaire au bac pro en 4 ans.

Le Cnesco pointe du doigt les bacs pro tertiaires en difficulté. Que faut-il faire ?

J'enseigne l'économie gestion dans une de ces formations. Et j'ai 35 élèves par classe. Ce n'est pas possible avec des élèves plus jeunes, en 3 ans et avec cet effectif d'atteindre un niveau correct.

Les préconisations ne parlent pas de l'apprentissage. Faut-il le généraliser dans les lycées professionnels ?

Il se met en place dans les LP. Mais c'est une catastrophe pour les enseignants et les élèves. Cela crée des problèmes dans la classe car les apprentis ont un rythme de travail différent avec des périodes de stage différentes. Ils sont salariés et pas les autres élèves. Ils n'ont pas le même statut juridique ce qui pose aussi problème pour faire appliquer le règlement de l'établissement. Pour toutes ces raisons, développer l'apprentissage en LP serait une très mauvaise idée.

Vœux sur APB : plus de propositions d'admission en STS pour les bacheliers professionnels

Le ministère compte sur la création de 10 000 places de STS en 5 ans (2 000 par an) pour augmenter le taux de satisfaction des bacheliers professionnels.

Les taux de proposition aux vœux par filière ne sont pas encore connus mais le ministère précise déjà que pour les bacheliers concernés par les "quotas" :

- les propositions faites aux terminales professionnelles pour entrer en STS (39 898) représentent 49,4 % du nombre de vœux 1 confirmés par ces élèves envers les STS ; 1 000 propositions d'accueil supplémentaires en STS leur ont été faites ;
- les propositions faites aux terminales technologiques pour entrer en IUT (15 006) représentent 59,6 % du nombre de vœux 1 confirmés par ces élèves envers les IUT ; 500 propositions d'admission supplémentaires en IUT ont été faites aux bacheliers technologiques.

Cette volonté affichée n'est que le reflet de loi qui demande aux recteurs de définir des quotas pour permettre aux bacheliers professionnels de préparer un BTS. Il est clair et comme l'a indiqué notre représentant lors des travaux du dernier CAEN, que l'objectif d'atteindre 60 % d'une classe d'âge dans le supérieur ne se fera qu'avec les bacheliers professionnels. Il est tout à fait juste et légitime que nos élèves, souvent issus des couches modestes, aspirent de décrocher un diplôme de l'enseignement supérieur. Mais le plus important pour nous c'est de maintenir le niveau de qualité de la formation et de créer des réels dispositifs pour accompagner nos élèves.

D'après le tribunal administratif, il faut l'accord du supérieur hiérarchique pour voir ses heures supplémentaires rémunérées !

Une collègue s'était vu réclamer le remboursement d'une somme correspondant à des heures supplémentaires qu'elle avait elle-même saisies dans l'application prévue à cet effet. Le recteur considérait que, pour partie d'entre elles, ces heures supplémentaires avaient été rémunérées à un taux horaire supérieur à celui qui lui était applicable et que, pour l'autre partie de ces heures, elles n'avaient pas été autorisées par son supérieur hiérarchique.

La collègue ne contestait pas être redevable du trop-perçu au titre des heures supplémentaires rémunérées à un taux horaire supérieur à celui auquel elle avait droit. En revanche, elle soutenait que le recteur lui réclamait à tort le remboursement des heures supplémentaires qu'il n'avait pas autorisées dès lors qu'elle les avait accomplies, et qu'elles devaient donc lui être rémunérées.

Le tribunal administratif de Nîmes (24 novembre 2015, n° 1302906) a rejeté sa requête en retenant qu'en application des dispositions des articles 1^{er}, 2 et 4 du [décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002](#) relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires, "la qualification d'heures supplémentaires ne peut [...] résulter de la seule présence de l'agent sur son lieu de travail et doit résulter d'une demande de l'administration ou, à défaut, d'une nécessité du service".

CAPA du mouvement Intra / Lundi 13 juin 2016

La CAPA des PLP aura lieu le lundi 13 juin à partir de 15h30. Nos Commissaires paritaires sont au travail pour la préparer depuis une dizaine de jours. Nous apprécions d'ailleurs que le Rectorat ne communique pas aux collègues les résultats prévisionnels sortis de l'algorithme. Cela permet de travailler dans la sérénité et de faire des propositions pour améliorer les résultats prévisionnels qui nous sont donnés.

Grâce au travail de nos commissaires paritaires SNUEP-FSU beaucoup de propositions d'amélioration avaient déjà été formulées au Rectorat. Tous nos adhérents seront informés le lundi soir.

TOUTES ET TOUS EN GRÈVE ET À PARIS LE 14 JUIN

Après la réussite de la journée de grèves et de manifestations du 31 mars, la mobilisation s'est construite dans le pays pour combattre le projet de Loi Travail et porter l'exigence de nouveaux droits sociaux. Elle se poursuit depuis presque 3 mois, sans faiblir, dans le cadre de l'intersyndicale (FO, FSU, CGT, Solidaires et les organisations de jeunesse FIDL, UNEF, UNL) qui reste unie pour exiger le retrait du texte. Le gouvernement a choisi le passage en force avec le 49-3, ce qui n'a pas désamorcé la mobilisation, bien au contraire.

Le SNUEP avec la FSU appelle les professeur-es de lycées professionnels à être en grève et à manifester à Paris le 14 juin

Votation citoyenne

La mobilisation puissante des salarié-es, jeunes, privé-es d'emplois et retraité-es s'est construite dans le pays pour combattre le projet de Loi Travail et porter l'exigence de nouveaux droits sociaux pour les salarié-es. Pour toute réponse le gouvernement a choisi le déni de démocratie avec l'utilisation du 49.3, puis l'autoritarisme et la répression.

PARCE QUE la démocratie ayant un sens pour les salarié-e-s, les jeunes, les privé-e-s d'emplois, les retraité-e-s, les organisations syndicales et de jeunesse, mobilisées depuis presque 3 mois ont décidé d'une votation citoyenne.

Le SNUEP avec la FSU appelle tou-tes les PLP à participer à la votation organisée par les 7 organisations syndicales (FO, FSU, CGT, Solidaires et les organisations de jeunesse FIDL, UNEF, UNL) afin de se faire entendre encore plus fort par le gouvernement !

POUR VOTER EN LIGNE

<http://votation.fsu.fr/>

Matériel de vote et tracts disponibles sur

<http://snuiep.fr/blog/2016/05/30/loi-travail-votation-citoyenne/>

Pré-syndicalisation 2016-2017

ENSEMBLE, DÉVELOPPONS LE SNUEP-FSU

Le SNUEP-FSU, par l'action de ses militant-es, fort du soutien de ses adhérent-es et sympathisant-es, est en constante progression. Après une quinzaine d'années d'existence, il est devenu une force incontournable pour défendre les **LP, SEP, EREA et SEGPA** et ses personnels. Il poursuit son combat pour la réintroduction de réels parcours en 4 ans, pour la remise à plat des modalités de certification des diplômes professionnels, pour l'amélioration des conditions de travail des enseignant-es, pour l'amélioration de la réussite des élèves et pour une réelle revalorisation des salaires et des pensions.

Le SNUEP-FSU, syndicat indépendant, s'oppose à la politique des gouvernements, de droite comme de gauche, qui n'ont toujours pas pris la mesure de l'urgence à investir dans la formation professionnelle initiale sous statut scolaire et qui continuent à vouloir développer l'apprentissage. Déterminé à faire entendre la voix de ses personnels, il participe aux audiences et groupes de travail ministériels tout en ayant la préoccupation de construire les mobilisations nécessaires et les actions appropriées pour faire avancer les revendications des PLP et CPE. Ses mandats sont élaborés collectivement en recherchant constamment à être une force de résistance, de proposition et de progrès.

Le SNUEP-FSU est guidé avant tout par la défense et la promotion de l'enseignement professionnel public, de ses personnels et de ses élèves. C'est pourquoi le SNUEP-FSU s'est opposé au bac pro en 3 ans, au décret Peillon-Hamon n'améliorant pas le statut des enseignant-es du secondaire, à la réforme du collège...

Le SNUEP, syndicat spécifique de l'enseignement professionnel public, est membre de la Fédération syndicale unitaire, 1^{ère} fédération de l'Éducation nationale. Le SNUEP-FSU, avec l'ensemble des syndicats de la FSU, a combattu le projet de loi El Khomri. Rejoindre le SNUEP donc la FSU, c'est rejoindre les dizaines de milliers de collègues du primaire et du secondaire de la Fonction publique. C'est renforcer le combat unitaire indispensable pour obtenir la satisfaction des revendications.

Le SNUEP-FSU est un syndicat dynamique et rassembleur, à l'écoute de la profession et au plus proche du terrain. C'est un syndicat démocratique qui n'a jamais renié ses mandats. Le syndicat, c'est vous ! Plus nous serons nombreux/euses et combatifs/ives et plus notre syndicat sera fort. Il nous faut un SNUEP-FSU encore plus fort pour porter l'ensemble de nos revendications et c'est collectivement que nous les ferons avancer.

La période de pré-syndicalisation au SNUEP-FSU s'ouvre, elle a pour objectif de vous solliciter pour le renouvellement de votre confiance ; les seules ressources de notre syndicat sont vos cotisations. Le SNUEP-FSU sera en congrès l'an prochain, c'est le moment pour vous de participer activement à la vie de votre syndicat. Il a aussi besoin de militant-es pour fonctionner, n'hésitez pas à contacter votre section académique.

Renforcez le SNUEP-FSU : syndiquez-vous et syndiquez vos collègues !

POURQUOI ADHÉRER AU SNUEP-FSU ?

Le SNUEP-FSU se revendique d'un syndicalisme qui lie les intérêts des personnels de l'enseignement professionnel à la pratique professionnelle, à la défense de l'enseignement professionnel public et de ses élèves. Face aux attaques contre l'enseignement professionnel public, le SNUEP-FSU œuvre à la mise en place d'un front syndical le plus large possible pour défendre les revendications des personnels.

Le SNUEP-FSU est :

- Le syndicat des personnels d'enseignement et d'éducation de la voie professionnelle dans la FSU, 1^{re} fédération de l'EN.
- Un syndicat de luttés et de transformation sociale qui défend nos revendications professionnelles.
- Le syndicat spécifique des LP publics pour que nos préoccupations ne soient pas noyées parmi celles des autres catégories d'enseignant-es.
- Un syndicat de revendications et de propositions, ni dans l'accompagnement des réformes, ni dans l'opposition systématique

Nos mandats de défense de l'enseignement professionnel

- Contre la **généralisation** du bac pro en 3 ans qui sous couvert d'égalité entre les bacs des 3 voies, ampute d'une année la formation dans le but inavoué de supprimer 25 % des postes de PLP.
- Pour un moratoire sur la mise en place du bac pro GA qui symbolise et révèle tous les effets néfastes des dernières réformes.
- Contre toute fusion forcée de bacs pro. Malgré le bilan négatif du bac pro GA, le ministère envisage de poursuivre les fusions alors qu'elles coupent les bacs pro des réalités professionnelles et dénaturent les diplômes.
- Pour la fin du tout CCF. Nous nous sommes battus contre la généralisation des CCF et avons obtenu le retour à des épreuves ponctuelles dans plusieurs disciplines et leur suppression en 2^{de} pro.
- Maintien de la 6^{ème} SEGPA et effectif maximum de 8 élèves en atelier.
- Pour conserver les LP dans l'éducation prioritaire.

Notre fonctionnement démocratique et collectif

- Les responsables du SNUEP-FSU ne sont pas des permanent-es syndicaux, totalement déchargé-es : ils assurent un service devant élèves.
- Le SNUEP-FSU participe pleinement à la vie fédérale de la FSU et siège dans les différentes instances représentatives ministérielles, académiques ou régionales pour représenter l'enseignement professionnel public, ses personnels mais aussi les élèves.

Nos valeurs

- Ne pas transiger avec la laïcité qui est le socle de la République et qui permet de vivre ensemble toutes et tous dans le respect de l'identité de chacun-e et de sa liberté de conscience.
- Lutter contre toutes les discriminations. Nous ne nous résignons pas aux inégalités. Nous combattons l'antisémitisme, le sexisme, l'homophobie et toutes les formes de racisme. Nous refusons toute remise en cause des droits des femmes à l'égalité.